

ECOLE PRIMAIRE

INSCRIPTIONS :

- 1- Se rendre au SIE (Syndicat Inter-Écoles), en mairie de Rochefort, avec le livret de famille et un justificatif de domicile
- 2- Le SIE vous remettra une attestation
- 3- Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école
- 4- Lors du rendez-vous, vous munir de l'attestation, et du carnet de santé de l'enfant.

EFFECTIF - PERSONNEL ENSEIGNANT ET PERSONNEL S.I.E.

	ENSEIGNANTS	NOMBRE D'ELEVES
C.P/C.E.1	Mme Carole NEUILLY	24
C.E.1	Mme Nathalie COUCHAUX	22
C.E.2/C.M.1	Mr Xavier SAUREL	22
C.M.1/C.M.2	Mme Claire-Marie FAURE	26

Personnel du S.I.E :

Mme Maliqua HARDY : cantine + étude
Mme Marie-Hélène AMARAL : cantine
Mme Fabienne VANDENBROUCKE : cantine
Mme Béatrice CASSERT : entretien des locaux

Etude :

Fonctionnement :

L'étude est un service périscolaire organisé par le S.I.E. avec le concours de l'équipe pédagogique de l'école primaire de Rochefort. Il ne s'agit pas d'un service de garderie. Aucun enfant ne sera accepté occasionnellement.

Le service d'étude a lieu de 16h30 à 18h00 (fermeture des grilles à 16h40). Aucune possibilité de sortie anticipée.

Seuls les enfants inscrits à l'étude resteront dans la cour

Les parents devront impérativement récupérer leur enfant à 18h00, tout retard obligeant l'enseignant à prévenir les services de gendarmerie conformément à la réglementation en vigueur. Il est donc recommandé aux parents de s'entraider en cas de retard ou de besoin ponctuel de garde.

Etant donné le nombre très important de demandes, un certificat de travail des 2 parents doit impérativement être joint à la demande d'inscription. Sans certificat, il sera considéré que le parent ne travaille pas, et par conséquent l'enfant ne sera pas prioritaire.

En tout état de cause, le nombre de places par jour étant limité à 30 élèves, les enfants seront pris dans l'ordre des inscriptions.

Inscriptions :

Les inscriptions seront faites auprès de l'équipe pédagogique chargée de l'étude.
Les jours d'étude seront fixés pour l'année complète lors de l'inscription. Toutefois, et seulement à la veille de chaque période de vacances scolaires, le calendrier d'inscription peut être modifié auprès de l'équipe pédagogique, suivant les places disponibles.
Toute séance inscrite sera due, sauf absence justifiée par un certificat médical.

Tarifs/paiements :

Le coût de l'étude est actuellement de 3,70€ par séance, et par enfant.
Les séances sont payables à réception des tritres de recettes émis par le Trésor Public.